ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2020.39 du 8 juin 2020 portant délégation de signature au sein de l'Établissement français du sang

NOR : *SSAK2030261S*

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-4, R. 1222-6 et R. 1222-8 ;

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2019-27 du président de l'Établissement français du sang en date du 22 octobre 2019 renouvelant M. Christian GACHET dans ses fonctions de directeur de l'établissement de transfusion sanguine Grand Est ;

Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2020-22 en date du 30 avril 2020 nommant M. Michael SAMAMA aux fonctions de secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine Grand Est ;

Vu la délibération n° 2018-08 *bis* du conseil d'administration de l'Établissement français du sang en date du 6 juillet 2018,

Décide :

Article 1er

Délégation est donnée à M. Christian GACHET, directeur de l'établissement de transfusion sanguine Grand Est, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, tous les actes liés à la passation, la conclusion et l'exécution, y compris le choix du titulaire et la signature, des marchés publics de travaux et services associés relatifs à l'opération de réhabilitation de locaux de l'EFS occupés au sein du centre hospitalier sis 45, avenue de Manchester à Charleville-Mézières.

Article 2

En cas d'absence et d'empêchement de M. Christian GACHET, directeur de l'établissement de transfusion sanguine Grand Est, délégation est donnée à M. Michael SAMAMA, secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine Grand Est, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les mêmes actes que ceux visés en article 1er.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 8 juin 2020.

Le président de l'Établissement français du sang,
M. François Toujas